

ENQUETE : COVID-19

Déconfinement et situation des TPE et PME

91 %

des entreprises interrogées ont poursuivi ou repris leur activité après le 11 mai.

GESTION DES SALAIRES DANS LES ENTREPRISES EN ACTIVITE

52 %

des entreprises ont réintégré l'ensemble de leurs salariés à leur poste de travail.



41 %

des entreprises maintiennent des salariés en chômage partiel*.



21 %

des entreprises maintiennent des salariés en télétravail*.

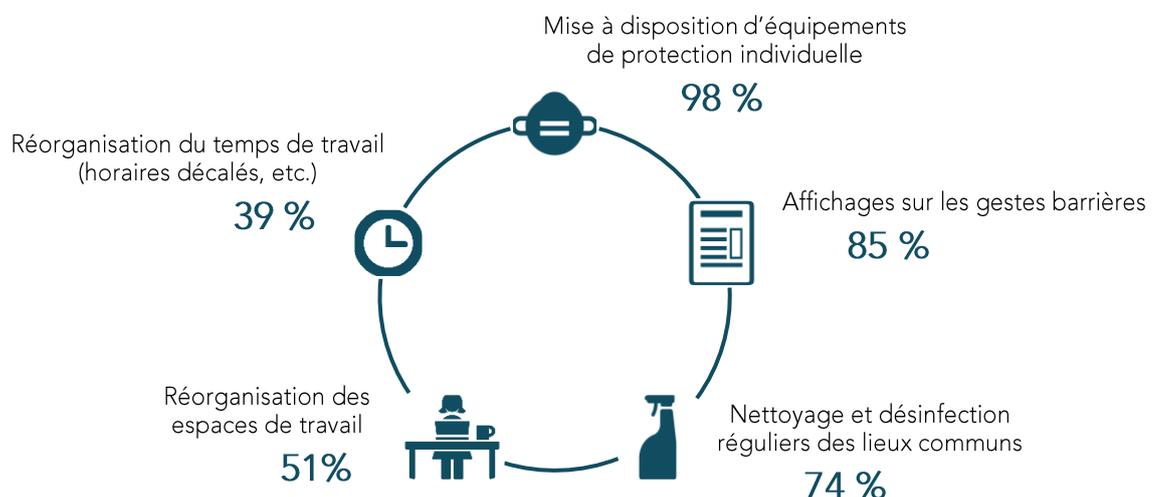
* Une entreprise peut à la fois avoir des salariés en télétravail et chômage partiel.

LORSQU'AU MOINS UN SALARIE A REINTEGRE L'ENTREPRISE

PROTECTION DU SALARIE

99 %

des entreprises ont mis en place des protections pour leurs salariés.



Coût élevé et...



Le coût mensuel moyen par salarié est environ de

100 €

88 %

des entreprises ne reportent pas le coût sur leurs prix de vente.

... difficultés d'approvisionnement



57 %

des entreprises ont rencontré des difficultés à se procurer des équipements de protection individuelle.

RESPONSABILITE DU CHEF D'ENTREPRISE

46 %

des dirigeants craignent la mise en cause de leur responsabilité en cas de détection d'un cas de Covid-19 parmi ses salariés.

41 %

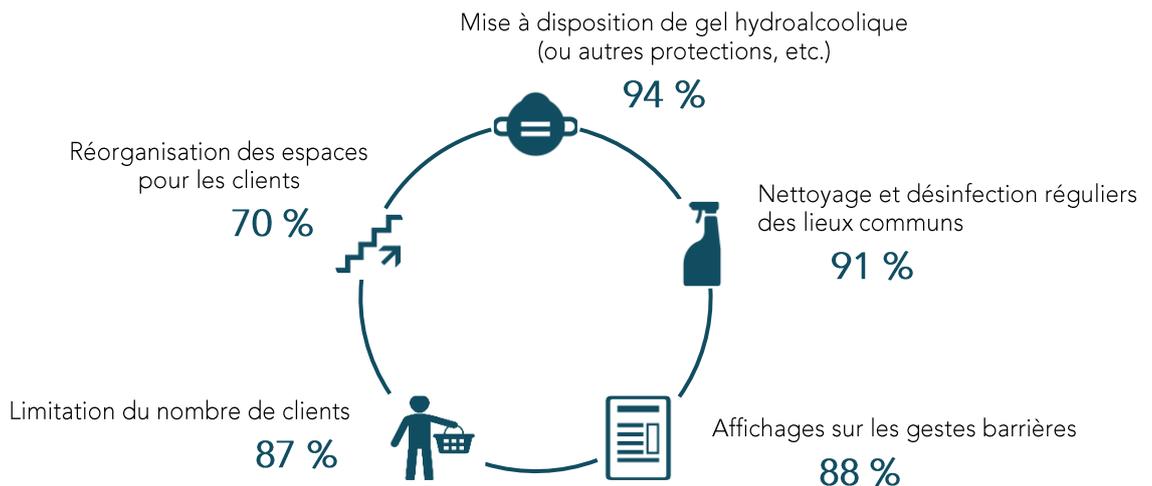
pour les TPE (1 à 9 salariés)

55 %

pour les PME (10 à 249 salariés)

ACCUEIL DU PUBLIC DANS LES ENTREPRISES EN ACTIVITE

Protections mises en place pour les clients :



Dans quelques secteurs :

- Salons de coiffure : Limitation du nombre de clients | 95 %
- Commerces de détail d'habillement en magasin spécialisé : Nettoyage et désinfection réguliers des lieux communs | 94 %

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES ET AIDES DE L'ETAT

ACCOMPAGNEMENT PAR LES ASSUREURS

Assureurs-crédit



18 % des entreprises interrogées ont recours à un ou plusieurs assureurs-crédits.

Parmi ces entreprises,

28 %

signalent un désengagement d'au moins un de leurs assureurs-crédit (dégradation de couverture pour les créances d'un client, etc.).

Assurances pertes d'exploitation



57 % des entreprises interrogées ont souscrit à une assurance pertes d'exploitation.

Parmi ces entreprises,

88 %

n'ont reçu aucune proposition d'indemnisation de la part de leurs assureurs.

MEDECINE DU TRAVAIL



81 % des entreprises n'ont pas bénéficié d'un accompagnement de la part de la médecine du travail.

Parmi celles qui ont été accompagnées,

82 % en sont satisfaites.

PAIEMENT DES LOYERS

Parmi les entreprises devant s'acquitter de loyers lors de la période de confinement :



Obligation de fermeture administrative

24 % ont bénéficié d'un report des loyers.

8 % ont bénéficié d'une annulation de loyers.



Pas d'obligation de fermeture administrative

13 % ont bénéficié d'un report des loyers.

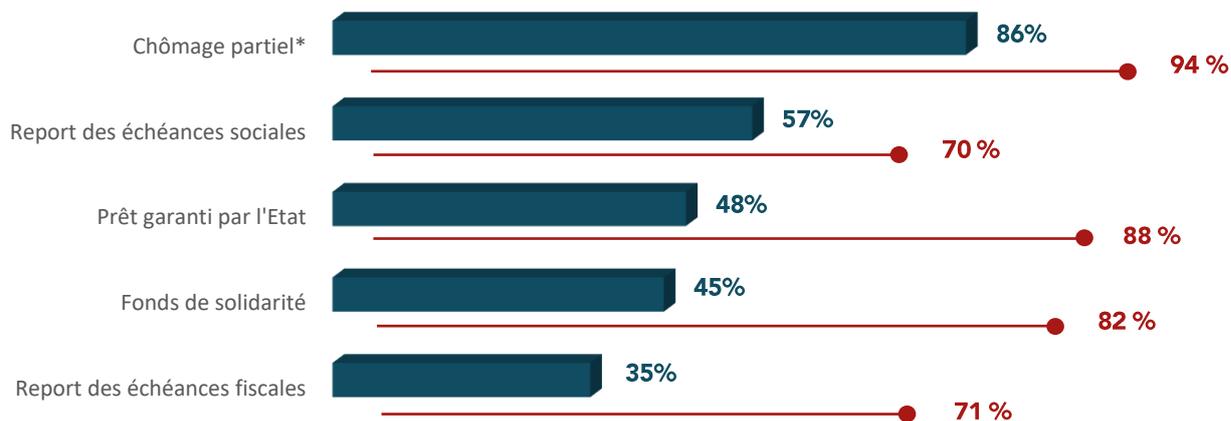
3 % ont bénéficié d'une annulation de loyers.

AIDES DE L'ETAT

93 %

des entreprises interrogées ont bénéficié d'au moins un accompagnement de l'Etat.

Part des entreprises utilisant les dispositifs (en bleu) et taux de satisfaction (en rouge)



* Parmi les entreprises ayant au moins un salarié.

Prêt garanti par l'Etat



91 % des entreprises ayant bénéficié du prêt garanti par l'Etat ont eu le montant souhaité.

4 % des entreprises ont eu un refus de leur banque concernant une demande de prêt.

Fonds de solidarité



7 % Seules...

des entreprises ayant bénéficié du fonds de solidarité ont, en plus des 1.500 euros, obtenu le deuxième volet du dispositif.

METHODOLOGIE



Étude basée sur 3.045 réponses de dirigeants d'entreprise.

Les résultats de cette enquête sont définis sur la base de réponses volontaires et non d'un échantillon constitué selon la méthode des quotas.



L'échantillon a été interrogé via l'envoi d'un questionnaire en ligne auprès des adhérents de la CPME.



L'enquête s'est déroulée du 14 au 26 mai 2020.